Dossier N°: 1701858-1

Préfecture de Saône et Loire c/ Commune de Tramayes

## Attestation des adjoints de la commune de Tramayes

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Dijon,

Par la présente, nous souhaitons attester des faits suivants.

Le 17 mars 2017, nous étions présents pour le rendez-vous entre monsieur le maire de Tramayes, Madame Emilie SCIARDET, architecte départemental des bâtiments de France et Monsieur Jean-Claude GENEY, secrétaire général de la préfecture de Saône et Loire.

La rencontre a eu lieu sur site à l'ancienne gendarmerie. A l'issue d'une visite des lieux, une discussion a été engagée afin d'arriver à une solution de compromis à la solution d'isolation par l'extérieur de la façade du bâtiment donnant vue directe sur le château de Tramayes. Madame SCIARDET a proposé d'enduire cette façade sur une épaisseur de 5 à 6 centimètre avec un matériau isolant par exemple à base de pouzzolane. Elle a ajouté que le complément d'isolation afin d'obtenir une résistance thermique correcte serait alors à placer à l'intérieur du bâtiment.

Monsieur le maire a demandé à Madame SCIARDET quelles différences notables du point de vue visuel existaient entre sa solution et la solution initiale. Pour monsieur le maire, dans les deux cas, la notion de matérialité de la pierre sous l'enduit disparaissait et il y avait aussi disparition de l'irrégularité de la maçonnerie. Le positionnement des fenêtres devenait plus problématique au regard de la dimension des appuis extérieurs. De plus pour l'ensemble des ouvrants les problèmes de ponts thermiques devenaient beaucoup plus difficiles à traiter et pouvaient conduire à une diminution des ouvertures, donc de la luminosité. Madame SCIARDET n'a pas apporté de réponses à ces questions.

Monsieur le maire a aussi fait remarquer que cette nouvelle solution conduisait à un amoindrissement du confort d'été et pouvait beaucoup facilement générer des problèmes d'humidité dans les appartements. De plus elle réduisait un peu les surfaces habitables. Madame SCIARDET a mis en avant le coût important d'une isolation par l'extérieure. Monsieur le maire a indiqué qu'il y avait justement des subventions spécifiquement attribuées qui permettaient d'amoindrir ce coût d'investissement, mais il a aussi indiqué que sur le long terme l'isolation extérieure présentaient des avantages financiers liés par exemple à la réduction des charges de chauffage et la diminution des problèmes de santé. Il a surtout insisté sur le fait que la municipalité souhaitait faire un projet tourné vers l'avenir et qui ait du sens. Enfin il a ajouté qu'actuellement le taux de précarité ne cessait de monter à l'échelon national et que ce projet s'inscrivait justement dans la lutte contre la précarité énergétique en milieu rural.

Nous, adjoints de la commune de Tramayes, déclarons être en accords en tous points avec le positionnement de notre maire Michel MAYA. Nous demandons que le projet élaboré par le conseil municipal en relation avec des professionnels, projet incluant l'isolation par l'extérieur de la façade sud de l'ancienne gendarmerie, puisse être mis en œuvre en l'état.

Fait à Tramayes, le 22 août 2017

Maurice DESROCHES

Premier adjoint

Gérard DESRAYAUD
Deuxième adjoint

Robert MAZOYER Troisième adjoint